

Le Chili approuve une loi intégrale contre les violences faites aux femmes

samedi 30 mars 2024, par [RIPOCHE Agathe](#) (Date de rédaction antérieure : 23 mars 2024).

Le Chili vient d'adopter une loi intégrale pour prévenir, sanctionner et éradiquer les violences faites aux femmes. Une bonne nouvelle pour les féministes chiliennes qui œuvraient depuis sept ans à ce projet.

Depuis son élection en 2022 à la tête du Chili, Gabriel Boric avait assuré que cette loi contre les violences était une priorité législative pour le pays. Deux ans après, cette promesse se concrétise enfin. Elle est le fruit d'un travail acharné des féministes, ex-ministres, parlementaires et du ministère des Droits des femmes qui travaillent depuis sept ans avec un seul objectif : inscrire cette loi dans la Constitution chilienne. C'est donc chose faite depuis le 6 mars 2024, soit deux jours avant la journée internationale des droits des femmes, où la loi intégrale contre les violences faites aux femmes a fait son entrée dans la Constitution.

Loi intégrale contre les violences faites aux femmes

Jusqu'à présent au Chili, seules des mesures immédiates pouvaient être prises en cas de violences intra-familiales. Désormais, la loi étend son champ d'application aux délits et agressions qui surviendraient en dehors des relations familiales ou affectives. Elle renforce également le rôle juridique du Service national de la femme et de l'égalité de genre, service public chilien, qui pourra désormais agir plus rapidement en cas de féminicides ou suicides forcés, garantissant aide et représentation juridique gratuite aux victimes.

Le texte donne également une définition plus précise de la violence de genre. Sera donc considérée comme telle « *toute action ou omission causant la mort, des blessures ou souffrances à une femme en raison de son genre, sans distinction du lieu où elle se trouve, que ce soit dans l'espace public ou privé ; ou une menace* ». La définition de violence est même étendue plus largement aux différentes formes que peut prendre celle-ci. Par exemple, la loi entend ainsi par violence aussi bien des violences physiques que psychologiques, sexuelles, économiques ou encore gynécologiques. Le but étant avant tout d'œuvrer pour prévenir ces violences avec la mise en place de programmes et protocoles.

Un autre point important est à souligner dans ce texte. Ce dernier va plus loin que la protection des femmes puisqu'il reconnaît également comme violence de genre toute violence exercée sur les enfants et adolescentes dans le but d'atteindre leur mère ou tutrice. Ces derniers ne sont donc plus considérés comme des témoins mais comme des victimes.

Une loi attendue et saluée

C'est avec beaucoup d'émotion que cette nouvelle a été reçue au Chili. Après l'approbation de la loi, la ministre des droits des femmes, Antonia Orella, a d'ailleurs salué la lutte de toutes les femmes qui ont permis d'obtenir des droits et d'arriver aujourd'hui à adopter une telle loi : « *Si nos grands-mères ont rendu possible le travail rémunéré, si les femmes ont pu récupérer la démocratie, si nous*

avons pu avoir les premières lois sur la violence et la création d'un ministère des droits des femmes, aujourd'hui, nous faisons un pas en avant pour la prochaine génération en adoptant la Loi intégrale contre les violences ». Sur son compte X, elle a aussi tenu à remercier plus particulièrement celles qui ont travaillé toutes ces années pour rendre ce jour possible.

Agathe RIPOCHE
Les Nouvelles News

P.-S.

- FAL. PUBLIÉ LE 23 MARS 2024 :
<https://www.espaces-latinos.org/archives/119173>